



EPTB Charente

Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL SYNDICAL

Session du 15 décembre 2017

**EPTB CHARENTE
5 rue chante-caille
ZI des Charriers
17100 SAINTES**

ORDRE DU JOUR

1	COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU PRESIDENT	5
1.1	COMPTE RENDU DE GESTION DE COPROPRIÉTÉ	5
1.2	LISTE DES MARCHES PUBLICS	5
2	DÉSIGNATION DU REPRESENTANT DE L'EPTB CHARENTE AU COMITE DE BASSIN ADOUR-GARONNE	5
3	AVENANT AU PAPI CHARENTE & ESTUAIRE	6
3.1	CONTEXTE	6
3.2	POSITIONNEMENT DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE	6
3.3	NOUVELLES ACTIONS LABELLISEES PAR LA COMMISSION MIXTE INONDATION	7
3.4	AJUSTEMENTS LABELLISES PAR LA COMMISSION MIXTE INONDATION D'OPERATIONS PORTEES PAR L'EPTB CHARENTE	8
3.5	AVENANT A LA CONVENTION-CADRE	10
4	SLGRI DU TRI LITTORAL CHARENTAIS-MARITIME	12
4.1	LA DIRECTIVE INONDATION	12
4.2	LE TRI LITTORAL CHARENTAIS-MARITIME	12
4.3	L'ORGANISATION DE L'ELABORATION DE LA SLGRI LITTORAL CHARENTAIS-MARITIME	13
4.4	LA CONCERTATION POUR ELABORER LA SLGRI	14
4.5	LA SLGRI ADOPTEE PAR LE COMITE DE PILOTAGE	14
4.6	VERS L'APPROBATION DE LA SLGRI	15
5	LAVAUD : LEVES TOPOGRAPHIQUES	17
6	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'IRSTEA	18
7	ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE ROUTAGE	19
8	PROGRAMME D'ACTIONS – ANNEE 2018	20
8.1	GESTION ET ENTRETIEN DU BARRAGE DE LAVAUD	20
8.2	REDEVANCE ANNUELLE POUR OCCUPATION PROFESSIONNELLE DU DOMAINE PUBLIC EN 2018	21
8.3	GESTION DU SITE ADMINISTRATIF	22
8.4	ETUDE DU POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE	23
9	ADMINISTRATION (10 MIN)	24
9.1	TRANSFORMATION D'UN POSTE DE REDACTEUR	24
9.2	TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2017	25
9.3	TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2018	26
9.4	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE REPAS ENGAGES PAR MONSIEUR CLAUDE GUINET DANS LE CADRE DE SES FONCTIONS DE PRESIDENT DE LA CLE DU SAGE CHARENTE	27
10	QUESTIONS DIVERSES	27

ANNEXES :

Annexe n°1 : Dépenses de la copropriété

Annexe n°2 : Liste des commandes - EPTB Charente

Annexe n°3 : Tableau de la SLGRI du TRI Littoral charentais maritime

Annexe n°4 : Projet de convention de partenariat avec l'IRSTEA pour aboutir à une méthode simple mais normalisée d'évaluation de la transparence d'un axe donné et de ses ouvrages hydrauliques successifs vis-à-vis de la phase initiale de migration de l'anguille

e

1 COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU PRESIDENT

1.1 Compte rendu de gestion de copropriété

Le site administratif de l'EPTB CHARENTE, situé 5 rue Chante-Caille - ZI des Charriers à Saintes, comporte une partie privative propriété de l'EPTB ainsi que des parties communes en copropriété avec la Fédération de la Charente Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Par délibération en date du 05 juillet 2015, l'EPTB CHARENTE a été désignée syndic de copropriété bénévole pour gérer l'espace en copropriété et engager les dépenses nécessaires au bon fonctionnement.

Les dépenses réalisées pour la copropriété depuis le 1^{er} janvier 2017 sont présentées en **annexe n°1**.

Monsieur le Président rend compte au Conseil syndical de sa délégation relative à la gestion de la copropriété.

1.2 Liste des marchés publics

Par délibération n°15-47 en date du 9 juillet 2015, le Conseil d'Administration a donné délégation au Président pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée conformément à l'article 26-II et III du code des marchés publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et demandé au Président d'informer le Conseil des actes pris dans le cadre de ces délégations.

La liste des marchés de travaux, de prestations intellectuelles, de fournitures courantes et de services engagés depuis le 1^{er} janvier 2017 est présentée en **annexe n°2**.

Monsieur le Président rend compte au Conseil syndical de sa délégation relative aux marchés publics.

2 DÉSIGNATION DU REPRESENTANT DE L'EPTB CHARENTE AU COMITE DE BASSIN ADOUR-GARONNE

Les décrets et arrêtés des 20 avril et 10 mai 2017 ont modifié les compositions du comité de bassin et conseil d'administration des agences de l'eau. Les modifications seront appliquées pour la séance du comité de bassin Adour-Garonne du 12 décembre 2017.

L'évolution de la composition du comité de bassin Adour-Garonne prévoit l'introduction de 5 représentants des EPTB.

Monsieur le Président propose au Conseil syndical de désigner le représentant de l'EPTB Charente au comité de Bassin Adour-Garonne.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** pour représenter l'EPTB CHARENTE au comité de Bassin Adour-Garonne.

3 AVENANT AU PAPI CHARENTE & ESTUAIRE

3.1 Contexte

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente & Estuaire, porté par l'EPTB Charente a fait l'objet d'une convention-cadre signée en mai 2013 pour un montant de 7,99 M €. Il prévoit des actions de gestion du risque d'inondation lié aux débordements du fleuve Charente et de ses affluents et aux submersions marines, portées par différents maîtres d'ouvrages et financées par différents co-financeurs dont l'Etat, instigateur de l'appel à projets PAPI. Ce programme initialement prévu sur la période 2012-2016 prévoyait une révision visant à intégrer des opérations en phase travaux, à l'issue des études du schéma de protection contre les submersions marines de l'estuaire de la Charente et de l'étude technique et réglementaire de dévasement de la Charente dans le secteur de Saint-Savinien.

Par délibération n°15-76 en date du 21 décembre 2015, le Conseil d'Administration a validé le dépôt d'un dossier de candidature pour l'avenant au PAPI et a autorisé le Président à présenter le projet devant les instances d'instruction et de labellisation. Le dossier de candidature pour cet avenant a été déposé en janvier 2016 auprès de la Préfecture de la Charente-Maritime. Il a été labellisé par la Commission Mixte Inondation à Paris le 7 juillet 2016. Le montant de ce programme supplémentaire, prévu sur la période 2017-2022 était évalué à 39,25 M €. L'avancement de ce dossier avait été présenté lors du conseil d'administration du 26 octobre 2016. Il était indiqué alors que le délai de signature de l'avenant était dépendant du calendrier de définition de la politique inondation de la Région et de son positionnement sur le financement de l'avenant au PAPI. En effet, le dossier de l'avenant PAPI avait été élaboré sur la base d'une hypothèse de participation de la Région calquée sur les principes d'engagement de l'ancienne Région Poitou-Charentes.

3.2 Positionnement de la Région Nouvelle-Aquitaine

Plus d'un an après la labellisation de l'avenant PAPI et faisant suite à des échanges réguliers entre les services de l'Etat, le Département de la Charente-Maritime, les EPCI, les porteurs PAPI et la Région, celle-ci a finalement proposé au vote de sa commission permanente, le 9 octobre 2017, une enveloppe financière pour subventionner les projets d'avenants ou de nouveaux PAPI littoraux du département de la Charente-Maritime.

Une affectation complémentaire de 12,3 M € en investissement a donc été votée au titre de la politique littorale pour les PAPI de Charente-Maritime. 6,0 M € sont exclusivement consacrés au PAPI Charente & Estuaire. Cela couvre la majorité des besoins exprimés dans l'avenant au PAPI Charente & Estuaire : les confortements, rehaussements et créations de systèmes d'endiguement seront pris en charge, en adéquation avec le futur règlement d'intervention. Par contre, la décision exclut des financements au titre de la politique littorale toutes les opérations de réduction de vulnérabilité (axe 5 du PAPI) concernant principalement la fourniture de batardeaux pour les particuliers ou les travaux à réaliser à l'intérieur des bâtiments (rehausse réseau électrique, clapets...), ainsi que le financement de l'opération de dévasement de la Charente (non éligible au titre du littoral ; décision non prise encore au titre de la politique eau).

Cette décision d'affectation de 6,0 M €, très attendue, implique néanmoins de reconsidérer les plans de financement :

- pour l'opération de dévasement (attente de décision régionale au titre de la politique eau)
- pour les opérations de réduction de vulnérabilité.

La signature de l'avenant à la convention-cadre du PAPI Charente & Estuaire, nécessite en effet de disposer d'un plan de financement bouclé.

3.3 Nouvelles actions labellisées par la Commission Mixte Inondation

NOUVELLES ACTIONS			
Action	Intitulé	Maître d'ouvrage	Montant subventionnable
IV.M.3	REVISION DES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS LITTORAUX DES COMMUNES DE L'ESTUAIRE DE LA CHARENTE	DDTM17	70 000 € TTC
V.M.5	REALISATION DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE INDIVIDUELS DANS L'ESTUAIRE DE LA CHARENTE (HORS ROCHEFORT)	CARO*	380 000 € TTC
V.M.6a	FOURNITURE DE BATARDEAUX POUR LES BÂTIMENTS VULNERABLES A ROCHEFORT	Ville de Rochefort	960 000 € TTC
V.M.6b	MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX DE REDUCTION DE VULNERABILITE A L'INTERIEUR DES BÂTIMENTS VULNERABLES A ROCHEFORT	Particuliers	280 000 € TTC
V.M.7	MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX DE REDUCTION DE VULNERABILITE DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE ROCHEFORT	Ville de Rochefort	30 000 € HT
V.M.8a	FOURNITURE DE BATARDEAUX POUR LES BATIMENTS VULNERABLES DANS L'ESTUAIRE DE LA CHARENTE (HORS ROCHEFORT)	CARO	620 000 € TTC
V.M.8b	MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX DE REDUCTION DE VULNERABILITE A L'INTERIEUR DES BÂTIMENTS VULNERABLES DANS L'ESTUAIRE DE LA CHARENTE (HORS ROCHEFORT)	Particuliers	180 000 € TTC
VII.M.5	CONFORTEMENT DES DIGUES DE 1er RANG SUR LES RIVES DROITE ET GAUCHE DE L'ESTUAIRE DE LA CHARENTE	CD17	15 080 000 € HT
VII.M.6	REALISATION D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A ROCHEFORT – SECTEUR QUAI LIBERATION	Ville de Rochefort	7 000 000 € HT

NOUVELLES ACTIONS			
Action	Intitulé	Maître d'ouvrage	Montant subventionnable
VII.M.7	REALISATION D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A ROCHEFORT – SECTEUR SUD-EST DE LA VILLE	CD17	3 080 000 € HT
VII.M.8	REALISATION D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A ROCHEFORT – SECTEUR OUEST ET SUD-OUEST DE LA VILLE	CD17	1 240 000 € HT
VII.M.9	REHAUSSEMENT ET PROLONGEMENT D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A TONNAY-CHARENTE	CD17	740 000 € HT
VII.M.10	REALISATION D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A VERGEROUX	CD17	895 000 € HT
VII.M.11	REALISATION D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A FOURAS-LES-BAINS – SECTEUR RUE EUGENE BARBARIN	CD17	295 000 € HT
VII.M.12	REALISATION D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A FOURAS-LES-BAINS – SECTEUR DE SOUMARD	CD17	435 000 € HT
VII.F.1	REALISATION D'UN OUVRAGE DE DECHARGE HYDRAULIQUE DANS LE LIT MAJEUR DE LA RIVIERE ANGUIENNE A ANGOULEME	Grand Angoulême	520 000 € HT
VII.F.2	MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX DE DEVASUREMENT DU FLEUVE CHARENTE ENTRE PORT-D'ENVAUX ET LE PONT DE L'A837 A SAINT-SAVINIEN	CD17	7 000 000 € HT

* CARO : CDA Rochefort Océan

Au stade de la signature du/des avenants à la convention-cadre, des modifications de maîtrise d'ouvrage sont nécessaires pour tenir compte du contexte évolutif d'organisation des compétences et en particulier de la compétence GEMAPI. On notera :

- La compétence GEMAPI prise par anticipation par la CARO le 1^{er} août 2017, excluant de fait toute maîtrise d'ouvrage communale pour les opérations entrant dans ce champ de compétence (maîtrise d'ouvrage action VII.M.6 à modifier en particulier)
- La compétence assainissement qui sera prise par la CARO au 1^{er} janvier 2018, impliquant une prise en main de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération de réduction de vulnérabilité de la station de traitement des eaux usées de Rochefort (action V.M.7)
- La proposition de loi enregistrée à l'Assemblée Nationale le 17 octobre 2017, visant à permettre aux Départements de poursuivre leurs engagements en matière de GEMAPI au-delà du 1^{er} janvier 2020. Cela implique de consolider le bon affichage de maîtrise d'ouvrage pour les opérations de protection contre les submersions marines : CD17, CARO ?

3.4 Ajustements labellisés par la Commission Mixte Inondation d'opérations portées par l'EPTB Charente

La Commission Mixte Inondation a validé la poursuite de l'animation du PAPI et la parution de la lettre de communication sur toute la durée prolongée par l'avenant au PAPI. Elle a également labellisé l'augmentation d'enveloppe financière pour l'étude sur les voies en remblai dans le lit majeur de la Charente.

ACTIONS AJUSTEES				
Action	Intitulé	Ajustement	Budget initial	Budget reconsidéré
Animation	ANIMATION DU PAPI CHARENTE & ESTUAIRE	Prolongation durée : 2012-2016 > 2012-2023	554 000 € TTC	863 500 € TTC pour la rémunération et 234 000 € TTC pour les frais
I.G.3.	DIFFUSION D'UNE LETTRE DE COMMUNICATION PERIODIQUE SUR LE PAPI	Prolongation durée : 2012-2016 > 2012-2023	24 000 € TTC	54 000 € TTC
V.F.2.	ETUDE TECHNIQUE DE MISE EN TRANSPARENCE DES VOIES EN REMBLAI DU LIT MAJEUR ENTRE SAINTES ET PORT-D'ENVAUX	Augmentation de budget de 36 000 € TTC	54 000 € TTC	90 000 € TTC

L'EPTB Charente est porteur de trois opérations concernées par l'avenant :

« Animation du PAPI Charente & Estuaire » :

- Il s'agit de poursuivre sur la durée de l'avenant l'animation déjà en vigueur (1 ETP technique spécifiquement dédié) : animation des comités de suivi, coordination des actions, appui aux maîtres d'ouvrage...
- Montant pour la période 2012-2023 : 862 500 € TTC pour la rémunération / 234 000 € TTC pour les frais directs et indirects
- Plan de financement : 40% Etat (uniquement pour les salaires), 20% CDA Rochefort Océan (salaires + frais directs et indirects), solde EPTB (dont sollicitation subvention Agence de l'Eau - AEAG non signataire de la convention-cadre car échéancier déconnecté de son cycle de programme d'aides)

« Diffusion d'une lettre de communication périodique Inond'Actions Charente & Estuaire » :

- Il s'agit de poursuivre sur la durée de l'avenant la parution semestrielle d'une lettre d'information sur la mise en œuvre des actions du PAPI.
- Montant pour la période 2012-2023 : 54 000 € TTC
- Plan de financement : 50% Etat (FPRNM), 50% EPTB

« Etude technique de mise en transparence des voies en remblai du lit majeur entre Saintes et Port-d'Envaux » :

- Cette opération était déjà inscrite dans la convention initiale du PAPI Charente & Estuaire mais au regard des évaluations financières de la prestation à mener, l'enveloppe initiale semble sous-dimensionnée. L'avenant à la convention permet d'augmenter l'enveloppe subventionnable pour cette opération et de revoir le plan de financement (participation des EPCI bénéficiaires qui permet de plafonner le montant d'autofinancement de l'EPTB malgré l'augmentation du montant de l'action),
- Montant : 90 000 € TTC,

- Plan de financement : 50% Etat (FPRNM), 30% EPTB, 17,4% CDA de Saintes, 1,6% CDC Vals de Saintonge, 1% CDC Charente-Arnoult Cœur de Saintonge.

3.5 Avenant à la convention-cadre

Après échanges avec les partenaires du PAPI, lors du comité technique du 26 octobre 2017, et au regard du retard pris entre la labellisation et la signature de l'avenant à la convention-cadre, il a été proposé de reporter l'échéance finale du PAPI Charente & Estuaire à l'année 2023 (au lieu de l'année 2022 initialement annoncée en Commission Mixte Inondation). Les montants d'animation et de communication ont été recalculés en conséquence.

La contractualisation des actions introduites par l'avenant labellisé par la Commission Mixte Inondation en juillet 2016, va prendre la forme d'un ou de plusieurs avenants à la convention-cadre du PAPI. La séquence de ces avenants sera dépendante de l'échéancier de consolidation des plans de financements des actions V.M.6a à V.M.8b et de l'action VII.F.2

Les futurs signataires du/des avenant(s) à la convention-cadre du PAPI Charente & Estuaire sont :

- L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime et Monsieur le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne,
- La Région Nouvelle-Aquitaine,
- Le Département de la Charente-Maritime,
- L'EPTB Charente,
- La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO),
- La Communauté d'Agglomération du Grand-Angoulême,
- La Communauté d'Agglomération de Saintes,
- La Communauté de Communes des Vals de Saintonge,
- La Communauté de Communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge,
- La Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole,
- La Commune de Rochefort,
- La Commune de Saintes,
- La Commune de Port-des-Barques,
- La Commune d'Echillais,
- Le Syndicat Mixte d'études pour la gestion et l'aménagement du bassin de la Boutonne (SYMBO),
- Le Syndicat Mixte pour la Gestion des bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède et du Coran (SYMBA),
- Le Syndicat Intercommunal de la Boutonne Amont en Charente-Maritime (SIBA).

Le projet d'avenant n°1 à la convention sera soumis à l'avis du comité de pilotage du PAPI Charente & Estuaire lors d'une réunion qui se déroulera le 23 novembre prochain. La convention définit le périmètre, la durée, le cadre juridique, les objectifs, le contenu du programme et les maîtrises d'ouvrage, le plan de financement, les modalités de mise en place des financements, les modalités de mise en œuvre de la convention, les modalités de concertation et les clauses de révision et de résiliation.

Le projet de convention sera téléchargeable à partir du 27 novembre sur le site internet de l'EPTB Charente :

<http://www.fleuve-charente.net/eptb-charente/reunions/conseils-syndicaux>

La signature de l'avenant n°1 à la convention-cadre du PAPI Charente & Estuaire fait l'objet du projet de délibération suivant.

Conseil syndical du 15 décembre 2017

Projet de délibération

Avenant n°1 à la convention-cadre du PAPI Charente & Estuaire

Par délibération n°15-76 en date du 21 décembre 2015, le Conseil d'Administration a validé le dépôt d'un dossier de candidature pour l'avenant au PAPI et a autorisé le Président à présenter le projet devant les instances d'instruction et de labellisation.

Monsieur le Président rappelle que le projet d'avenant au PAPI a été labellisé par la Commission Mixte Inondation à Paris le 7 juillet 2016 sur la base des lettres d'engagement de chacun des maîtres d'ouvrage et financeurs, à l'exception de celle de la Région Nouvelle-Aquitaine, laquelle s'engageait alors dans une redéfinition de sa politique « inondation ». La Région Nouvelle-Aquitaine a voté en Commission Permanente le 9 octobre 2017, au titre de sa politique littorale, une affectation complémentaire de 6 M € pour l'avenant au PAPI Charente & Estuaire.

Monsieur le Président indique que le programme des actions portées par l'EPTB Charente sera mis à jour par l'avenant selon les indications ci-dessous :

Action	Intitulé	Ajustement	Budget initial	Budget reconsidéré par avenant	Plan de financement
Anima-tion	ANIMATION DU PAPI CHARENTE & ESTUAIRE	Prolongation durée : 2012-2016 > 2012-2023	554 000 € TTC	863 500 € TTC pour les salaires 234 000 € TTC pour les frais	Etat 40%, CARO 20%, EPTB (dont AEAG) 40% CARO 20%, EPTB (dont AEAG) 80%
I.G.3.	DIFFUSION D'UNE LETTRE DE COMMUNICATION PERIODIQUE SUR LE PAPI	Prolongation durée : 2012-2016 > 2012-2023	24 000 € TTC	54 000 € TTC	50% Etat (FPRNM), 50% EPTB
V.F.2.	ETUDE TECHNIQUE DE MISE EN TRANSPARENCE DES VOIES EN REMBLAI DU LIT MAJEUR ENTRE SAINTES ET PORT-D'ENVAUX	Augmentation de budget de 36 000 € TTC	54 000 € TTC	90 000 € TTC	50% Etat (FPRNM), 30% EPTB, 17,4% CDA de Saintes, 1,6% CDC Vals de Saintonge, 1% CDC Charente-Arnoult Cœur de Saintonge

Considérant l'avis du comité de pilotage du PAPI Charente & Estuaire du 23 novembre 2017 sur l'avenant à la convention-cadre du PAPI,

Monsieur le Président propose au Conseil syndical que l'EPTB signe l'avenant n°1 à la convention-cadre du PAPI Charente & Estuaire selon les conditions précitées.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le programme d'actions portées par l'EPTB Charente dans le cadre de l'avenant n°1 au PAPI Charente & Estuaire ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention-cadre du PAPI Charente & Estuaire.

4 SLGRI DU TRI LITTORAL CHARENTAIS-MARITIME

4.1 La Directive Inondation

La Commission Européenne a adopté en 2007 la directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « directive inondation ». La directive a été transposée dans le droit français au travers de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

La mise en œuvre de la directive inondation s'effectue par district hydrographique, en quatre étapes révisables tous les six ans et conduites, nous concernant, sous la direction du Préfet Coordonnateur de Bassin Adour-Garonne :

- Etat des lieux : l'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation a été arrêtée par le Préfet le 21 mars 2012.

- Définition des priorités : identification des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI)

La liste des 18 TRI du district Adour-Garonne a été arrêtée par le Préfet Coordonnateur de Bassin le 11 janvier 2013, comprenant en particulier le TRI Littoral Charentais-Maritime.

- Approfondissement des connaissances sur ces priorités : cartographie des risques

La cartographie du TRI Littoral Charentais-Maritime a été approuvée les 3 et 29 décembre 2014 par les Préfets Coordonnateurs du Bassin Adour-Garonne et du Bassin Loire -Bretagne (TRI en inter-bassin, commune de Chatelaillon sur Loire-Bretagne).

- Définition de politiques d'intervention : stratégies de gestion des risques nationale, à l'échelle du district et locale

Un Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) a été approuvé sur le bassin Adour-Garonne par le Préfet Coordonnateur de Bassin le 1er décembre 2015. Au niveau local (TRI), ce sont les collectivités qui sont en charge de l'élaboration des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation.

4.2 Le TRI Littoral Charentais-Maritime

Le Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) Littoral Charentais-Maritime couvre 43 communes, depuis Chatelaillon-Plage au nord jusqu'à Meschers-sur-Gironde au sud, en passant par les îles

d'Oléron et d'Aix. Les enjeux humains et économiques (population, emploi) sont particulièrement exposés au risque de submersion marine :

- 2 000 personnes pour l'aléa fréquent, 16 000 personnes pour l'aléa moyen et 55 000 personnes pour l'aléa exceptionnel,
- 750 emplois pour l'aléa fréquent, 10 000 emplois pour l'aléa moyen et 23 000 emplois pour l'aléa exceptionnel.

4.3 L'organisation de l'élaboration de la SLGRI Littoral Charentais-Maritime

L'émergence d'un portage de la SLGRI par les collectivités locales a été complexe sur ce territoire en raison de la pluralité des acteurs, documents de planifications et programmes opérationnels : 3 établissements de bassin versant (EPTB Charente, Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre – SMASS, Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde – SMIDDEST), 5 EPCI à fiscalité propre, 4 SCoT, 3 SAGE, 5 PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations) et autant de porteurs différents.

Par délibération n°17-07 en date du 30 janvier 2017, le Conseil d'Administration a autorisé le Président à signer une convention de groupement de commande avec le SMASS et le SMIDDEST pour l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation du TRI Littoral Charentais-Maritime. Le marché a été confié en mai 2017 au CEREMA Sud-Ouest.

Un arrêté signé le 19 avril 2017 par le Préfet de la Charente-Maritime désigne pour le TRI Littoral Charentais-Maritime les structures co-porteuses de la SLGRI (EPTB Charente, SMASS, SMIDDEST), le service de l'Etat en charge de la coordination (DDTM Charente-Maritime), les membres du comité de pilotage (80 membres) et les parties prenantes (160 membres). Sur la base de cette composition, le Préfet de la Charente-Maritime a organisé le 9 mai 2017 à Rochefort une réunion plénière de lancement rassemblant les parties prenantes. Celle-ci a permis de formaliser le déroulement prévu pour l'élaboration de la SLGRI.

- Périmètre SLGRI calqué en première approche sur le périmètre du TRI.
- Les grands objectifs de la stratégie correspondants aux objectifs du Plan de Gestion des Risques d'Inondation Adour-Garonne :
 - Développer les gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes et aptes à porter les stratégies locales et programmes d'actions ;
 - Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés ;
 - Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité ;
 - Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements ;
 - Améliorer la gestion des ouvrages de protection.
- La méthode de travail pour élaborer la SLGRI : deux réunions du comité de pilotage (une au stade diagnostic, une pour valider la SLGRI), organisation d'ateliers de concertation géographiques pour intégrer les parties prenantes dans l'élaboration de la SLGRI.
- Objectif d'approbation préfectorale de la SLGRI pour la fin de l'année 2017.

4.4 La concertation pour élaborer la SLGRI

Le diagnostic territorial établi par le CEREMA a été présenté au comité de pilotage le 6 juillet 2017. Il a ensuite fait l'objet d'une diffusion aux parties prenantes en vue de la tenue des ateliers de concertation prévus les 6,7 et 8 septembre 2017.

Ces ateliers se sont déroulés sur 4 périmètres géographiques : celui du bassin de risque de l'estuaire de la Gironde, celui du bassin de risque de l'estuaire de la Seudre, celui du bassin de risque de l'île d'Oléron celui rassemblant les bassins de risque de l'estuaire de la Charente, de la Baie d'Yves et du marais de Brouage. Ils ont été organisés autour de 3 séquences principales :

- présentation des enjeux pré-identifiés en amont par le Cerema, à partir des éléments de diagnostic et d'état des lieux, et soumis aux débats en séance,
- identification/formulation des objectifs opérationnels, des dispositions et des actions, classés en séance selon l'architecture des six objectifs du PGRI Adour-Garonne ;
- hiérarchisation par les participants des thématiques prioritaires à traiter au sein de la SLGRI.

Ces ateliers ont permis de réunir plus de 90 participants d'origine diversifiée : collectivités, associations de protection de la nature, gestionnaires de réseaux, socio-professionnels, établissements publics, services de l'État...

Le comité technique a ensuite élaboré la SLGRI sur la base de ce travail des ateliers de concertation.

4.5 La SLGRI adoptée par le comité de pilotage

Le comité de pilotage de la SLGRI Littoral Charentais-Maritime s'est réuni à Rochefort le 18 octobre 2017 sous la co-présidence de la Préfecture de la Charente-Maritime, de l'EPTB Charente, du SMASS et du SMIDDEST. **Le comité de pilotage a validé à l'unanimité le projet de SLGRI.**

Les objectifs généraux, détaillés en objectifs opérationnels (c'est-à-dire déclinés pour être applicables sur le TRI) sont présentés ci-après.

Le projet de SLGRI se présente sous la forme d'un tableau, listant les objectifs généraux, les objectifs opérationnels, les dispositions permettant l'atteinte des objectifs et les pistes d'actions. Ce tableau figure à l'annexe n°3 du présent dossier.



Le dossier complet de la SLGRI (diagnostic, démarche d'élaboration, stratégie) est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.fleuve-charente.net/eptb-charente/reunions/conseils-syndicaux>

4.6 Vers l'approbation de la SLGRI

Monsieur le Président de l'EPTB Charente a sollicité la Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente pour que la CLE Charente émette un avis sur la SLGRI Littoral Charentais-Maritime (comme cela avait été le cas pour la SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême). **La CLE Charente, réunie le 7 novembre 2017, a émis à l'unanimité un avis favorable sur le projet de SLGRI du Littoral Charentais-Maritime.**

Le Préfet de la Charente-Maritime a saisi, conformément aux textes, l'avis du Préfet Coordonnateur du Bassin Adour-Garonne sur ce projet de SLGRI. **Le projet de SLGRI du Littoral Charentais-Maritime a reçu un avis favorable de Commission Inondation du Bassin Adour-Garonne** qui s'est réunie à Agen le 14 novembre 2017. La Commission a formulé un certain nombre de recommandations pour cette SLGRI. Ces recommandations seront présentées en séance.

La SLGRI doit ensuite être approuvée par un arrêté de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime. Cette approbation est envisagée d'ici la fin de l'année 2017.

A l'issue de l'approbation de la SLGRI, il conviendra de travailler avec les partenaires à la déclinaison opérationnelle de la SLGRI, celle-ci servant de cadre aux programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). Le territoire étant déjà maillé de 5 PAPI (Baie d'Yves, Charente & Estuaire, Oléron, Seudre, estuaire Gironde), la SLGRI a vocation à :

- Renforcer la légitimité des actuels PAPI (soutien des labellisations et des engagements d'actions) ;
- Compléter la couverture territoriale PAPI en incitant à la mise en place d'un PAPI sur le marais de Brouage (PAPI dédié ou extension de périmètre PAPI existant) ;
- Orienter les projets d'avenants des actuels PAPI et fournir un cadre pour les futurs PAPI du territoire ;
- Renforcer la mutualisation de projets à l'échelle du TRI (observatoire des enjeux, échange d'expérience, guides techniques...).

La validation du projet de SLGRI du TRI littoral Charentais-Maritime fait l'objet du projet de délibération suivante.

Conseil syndical du 15 décembre 2017

Projet de délibération

Validation de la SLGRI du TRI Littoral Charentais-Maritime

Par arrêté préfectoral daté du 11 janvier 2013, le Préfet Coordonnateur du Bassin Adour-Garonne a fixé la liste des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) du district Adour-Garonne identifiés dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation. Le territoire Littoral Charentais-Maritime figure dans cette liste en raison du risque de submersion marine. Chacun de ces TRI doit faire l'objet de l'élaboration d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI).

Par délibération n°17-07 en date du 30 janvier 2017, le Conseil d'Administration a autorisé le Président à signer une convention de groupement de commande avec le SMASS et le SMIDDEST pour l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation du TRI Littoral Charentais-Maritime.

Un arrêté signé le 19 avril 2017 par le Préfet de la Charente-Maritime désigne pour le TRI Littoral Charentais-Maritime les structures co-porteuses de la SLGRI (EPTB Charente, SMASS, SMIDDEST), le service de l'Etat en charge de la coordination (DDTM Charente-Maritime), les membres du comité de pilotage (80 membres) et les parties prenantes (160 membres).

A l'issue du travail des parties prenantes, réunies dans le cadre d'ateliers géographiques de concertation les 6, 7 et 8 septembre 2017, le projet de SLGRI a pu être élaboré et présenté au comité de pilotage le 18 octobre 2017, réunion au cours de laquelle il a été validé.

La Commission Locale de l'Eau Charente a émis, le 7 novembre 2017, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de SLGRI Littoral Charentais-Maritime.

La Commission Inondation de bassin Adour-Garonne a émis, le 14 novembre 2017, un avis favorable assorti de recommandations sur le projet de SLGRI Littoral Charentais-Maritime.

Monsieur le Président propose au Conseil syndical de valider le projet de SLGRI du TRI Littoral Charentais-Maritime.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le projet de Stratégie Locale de Gestion du Risque d'inondation (SLGRI) du Territoire à Risque Important d'inondation Littoral Charentais-Maritime.
Le tableau de la SLGRI est joint à la présente délibération.

5 LAVAUD : LEVES TOPOGRAPHIQUES

Conseil syndical du 15 décembre 2017

Projet de délibération

Lavaud : Levés topographiques

Par délibération en date du 10 mars 2017, le Conseil d'administration a autorisé l'engagement d'un marché pour la campagne de mesures topographiques 2017 pour un montant maximum de 5 700 € TTC.

L'analyse du besoin, réalisée pour la rédaction du cahier des charges, fait apparaître la nécessité de renouveler cette campagne de mesures. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

2018 – Auscultation topographique à retenue basse
2019 – Auscultation topographique à retenue haute
2021 – Auscultation topographique à retenue basse
2022 – Auscultation topographique à retenue haute

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'engager un marché pluriannuel à bons de commande sans mini et avec un maxi de 5 700 € TTC par an pour la campagne de mesures topographique sur la période 2018 à 2022.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager un marché pluriannuel à bons de commande pour la campagne de mesures topographiques pour un montant maximum annuel de 5 700 € TTC et à signer tout document afférent à cette opération ;

6 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'IRSTEA

Conseil syndical du 15 décembre 2017

Projet de délibération

Convention de partenariat avec l'IRSTEA pour aboutir à une méthode simple mais normalisée d'évaluation de la transparence d'un axe donné et de ses ouvrages hydrauliques successifs vis-à-vis de la phase initiale de migration de l'anguille

Les actions en faveur de la préservation des poissons migrateurs s'inscrivent dans des programmes d'actions pluriannuels depuis 2009. La mise en œuvre est assurée par le partenariat entre trois structures : l'EPTB Charente, le Groupement des fédérations de pêche de Poitou-Charentes et le CREEA. Le programme en court couvre la période 2016-2020. L'orientation 2, « Evaluer l'état des espèces amphihalines » est composée de plusieurs actions dont une sur les anguilles. Un travail a été initié en 2014 sur l'utilisation de pièges passifs flottants, dit *Flottangs*, pour essayer de mettre en évidence la présence des jeunes stades d'anguilles indépendamment de protocole plus lourds comme la pêche électrique (qui ne peut pas se pratiquer sur l'axe Charente). Au vu des premiers résultats encourageants obtenus, plusieurs partenaires dont l'IRSTEA ont décidé de travailler sur le sujet.

L'objectif est d'essayer de concevoir une méthode simple mais normalisée d'évaluation de la transparence d'un axe donné et de ses ouvrages hydrauliques successifs vis-à-vis de la phase initiale de migration des anguilles. Cette méthode basée sur une observation ciblée des individus de moins de 15 cm, doit pouvoir être mise en œuvre sur un très grand nombre de cours d'eau et canaux de tous gabarits pour y identifier les points majeurs de blocage et y suivre les retombées des actions engagées visant à les minimiser (aménagement et/ou gestion). Dans le but d'avancer vers un tel objectif, une action coordonnée par Christian RIGAUD (IRSTEA Bordeaux) a été proposée et retenue dans le cadre de la convention 2016-2018 passée entre l'AFB et l'IRSTEA. L'ensemble de la démarche repose sur un groupe d'acteurs scientifiques et techniques intéressés par l'objectif poursuivi et impliqués depuis un certain nombre d'années (*Cellule Migrateurs Charente-Seudre, MIGADO, Syndicats de bassin ou de marais, Fédération de pêche de Gironde*).

Un projet de convention a donc été établi entre l'IRSTEA et la Cellule Migrateurs. L'IRSTEA propose d'allouer un montant total de 15 000 € sur les 2 années 2017-2018 à une structure de la Cellule correspondant principalement à la collecte des éléments 2017 et 2018 selon le protocole défini avec l'IRSTEA et la mise en forme et le traitement des données collectées conformément à la réflexion collective du groupe d'acteurs techniques et scientifiques impliqués dans la démarche.

Le projet de convention de partenariat sur la période 2017-2018 envisagé entre la Cellule Migrateurs et l'IRSTEA est joint en **annexe n°4**.

Monsieur le Président propose au Conseil de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'IRSTEA pour la conception d'une méthode simple mais normalisée d'évaluation de la transparence

d'un axe donné et de ses ouvrages hydrauliques successifs vis-à-vis de la phase initiale de migration des anguilles. Le projet de convention est joint à la présente délibération.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la Convention de partenariat avec l'IRSTEA pour essayer de concevoir une méthode simple mais normalisée d'évaluation de la transparence d'un axe donné et de ses ouvrages hydrauliques successifs vis-à-vis de la phase initiale de migration des anguilles ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes.

7 ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE ROUTAGE

Conseil syndical du 15 décembre 2017

Projet de délibération

Actions de communication et de routage

L'EPTB CHARENTE réalise des actions de communication pour sa communication institutionnelle et pour informer sur les programmes et les actions qu'il porte.

Par délibérations n°16-61 en date du 07 décembre 2016, le Conseil d'Administration a autorisé l'engagement d'un marché pour toutes les actions de communication en 2017 pour un montant maximum de 26 000 € TTC. Un marché de conception, réalisation et impression de supports de communication a été attribué :

- à la société AGGELOS (lot 1 : conception et réalisation des documents de communication) sans minimum et pour un montant maximum annuel de 13 000 € TTC ;
- et à la société DOCUMENT CONCEPT 17 (lot 2 : impression des documents de communication) sans minimum et pour un montant maximum annuel de 13 000 € TTC.

Par délibérations n°16-62 en date du 07 décembre 2016, le Conseil d'Administration a autorisé l'engagement d'un marché de routage pour les gros envois en 2017 pour un montant maximum de 12 000 € TTC. Un marché de prestations de routage a été attribué à la société S2L FACILITY SARL sans minimum et pour un montant maximum annuel de 10 000 € TTC

Monsieur le Président propose au Conseil de l'autoriser à prolonger ces marchés sur le 1^{er} trimestre de l'année 2018 (à montants maximums constant) et à engager de nouveaux marchés pluriannuel(s) à bons de commande pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2020.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prolonger le marché en cours de conception, réalisation et impression de supports de communication (lots 1 et 2) de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2018 ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prolonger le marché en cours de réalisation de prestations de routage de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2018 ;
- **AUTORISE**, le Président ou son représentant à engager un ou plusieurs marché(s) pour la conception, la réalisation, l'impression de supports de communication et le routage des gros envois de l'EPTB CHARENTE du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2020 pour un montant maximum de 120 000 € TTC sur la durée du marché ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager les dépenses dans le cadre de ces marchés et à signer tout document afférent.

8 PROGRAMME D' ACTIONS – ANNEE 2018

8.1 Gestion et entretien du barrage de Lavaud

Conseil syndical du 15 décembre 2017

Projet de délibération

Gestion et entretien du barrage de Lavaud en 2018

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la gestion et l'entretien du barrage de Lavaud relèvent de l'EPTB Charente qui en est propriétaire.

En 2018, des travaux d'entretien courant devront être réalisés.

Monsieur le Président propose au Conseil de l'autoriser à engager les marchés nécessaires à l'entretien courant du site et du barrage de Lavaud en 2018.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'entretien courant du site et du barrage de Lavaud pour l'année 2018 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à passer les marchés relatifs à l'entretien courant du site et du barrage de Lavaud pour l'année 2018 pour un montant maximum de 10 000 € TTC et à signer tout document afférent.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018.

8.2 Redevance annuelle pour occupation professionnelle du domaine public en 2018

Conseil syndical du 15 décembre 2017

Projet de délibération

Redevance annuelle pour occupation professionnelle du domaine public en 2018

L'occupation professionnelle du domaine public entraîne le paiement d'une redevance.

Cette redevance peut être actualisée sur la base de l'index des travaux publics TP02.

La valeur du TP02 de juillet 2016 qui a servi de référence pour la détermination du montant de la redevance en 2016 était de 105,9.

La valeur du TP02 de juin 2017 est de 107,9 (soit une augmentation d'environ 1,8 % par rapport à 2016).

Monsieur le Président propose au Conseil d'augmenter le tarif de 1,8 %, de définir un seuil à 50 €, et de prendre comme référence la nouvelle valeur de juin 2017, à savoir 107,9 dont l'évolution servira pour les actualisations à venir.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de la redevance annuelle pour occupation professionnelle du domaine public en 2018 :

Le montant de la redevance 2018 s'appuie sur l'indice TP02 de juin 2017 d'une valeur de 107,9

Pour toute installation d'une prise d'eau et le passage de réseaux sur les terrains de l'EPTB Charente :

- Le tarif de base de la redevance est de 3,15 € par mètre linéaire de réseau.
- Dans le cas où le montant de la redevance ainsi calculée serait inférieur à 50 €, un montant forfaitaire de 30 € sera appliqué.

Le montant de cette redevance est révisable annuellement par délibération du Conseil Syndical.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette redevance.

8.3 Gestion du site administratif

Conseil syndical du 15 décembre 2017

Projet de délibération

Gestion du site administratif (partie privative) – Année 2018

L'EPTB Charente est propriétaire, avec la Fédération de la Charente Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, d'un ensemble immobilier constitué d'un bâtiment et d'un terrain situés à la ZI les Charriers, 5 rue Chante Caille à Saintes, pour les bureaux administratifs de l'EPTB Charente. Cet ensemble comporte des parties privatives et des parties communes en copropriété.

Monsieur le Président propose au Conseil de l'autoriser à prendre toute décision concernant la gestion du site administratif (partie privative) en 2018.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **CHARGE** le Président ou son représentant d'effectuer les démarches nécessaires à l'entretien courant du site administratif pour l'année 2018 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toute décision concernant la gestion du site administratif (partie privative) de l'EPTB Charente en 2018 et à signer tout document afférent.

8.4 Etude du potentiel photovoltaïque

Conseil syndical du 15 décembre 2017

Projet de délibération

Etude du potentiel photovoltaïque

Les locaux de l'EPTB Charente, acquis en 2015 en copropriété avec la Fédération de la Charente Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, situés à la ZI les Charriers, 5 rue Chante Caille à Saintes, disposent d'un toit plat bien exposé et le département de la Charente-Maritime bénéficie d'un taux d'ensoleillement important.

L'étanchéité du toit a été entièrement refaite en 2016.

Parallèlement les factures d'électricité pour le bâtiment s'élèvent en moyenne à 10 000 euros par an.

A l'échelle de l'ancienne Région Poitou-Charentes existe le Centre régional des énergies renouvelables (CRER). Association d'assistance technique créée en 2001, le CRER est une interface active entre les pouvoirs publics, les collectivités locales, les particuliers et les professionnels. Cet organisme associatif à but non lucratif, peut, moyennant une adhésion annuelle d'un montant maximum de 500 €, accompagner les collectivités adhérentes dans leurs projets en faveur des énergies renouvelables en réalisant une étude complète de faisabilité technique et économique. L'adhésion est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, et n'est pas reconductible tacitement.

Dans le cadre de la gestion de la copropriété, il est proposé de réaliser une étude du potentiel photovoltaïque sur le bâtiment situé rue Chante Caille.

Monsieur le Président propose au Conseil, sous réserve de l'accord de l'assemblée générale de copropriété, d'adhérer au Centre régional des énergies renouvelables et de l'autoriser à prendre toute décision concernant l'étude du potentiel photovoltaïque du bâtiment.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, et sous réserve de son approbation à l'Assemblée générale de copropriété,

- **AUTORISE** l'adhésion de l'EPTB Charente au Centre Régional des Energies Renouvelables à compter du 1^{er} janvier 2018, pour un montant maximum de 500 € ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toute décision concernant l'étude du potentiel photovoltaïque du bâtiment.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

9 ADMINISTRATION (10 MIN)

9.1 Transformation d'un poste de Rédacteur

Conseil syndical du 15 décembre 2017

Projet de délibération

Transformation du poste de rédacteur

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le pôle administratif et financier de l'EPTB CHARENTE est actuellement constitué de trois agents : deux agents permanents (une responsable administrative au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe et une assistante au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe), et un agent contractuel. Par ailleurs, un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe est actuellement non pourvu.

Considérant la nécessité de conserver trois agents au pôle administratif et financier et les fonctions de ces agents, Monsieur le Président propose au Conseil d'ouvrir un poste d'Adjoint administratif en remplacement du poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe qu'il propose de fermer.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fermer le poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'ouvrir un poste d'Adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs ainsi à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- **DECIDE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

9.2 Tableau des effectifs

Conseil syndical du 15 décembre 2017 Projet de délibération

Tableau des effectifs au 31/12/2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date u 31 décembre 2017,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 31/12/2017

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2017 :

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont non titulaire
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
Adjoint administratif	C	0	0	0
Total		3	2	0

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont non titulaires
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	4	3	0
Ingénieur	A	3	3	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
Technicien	B	1	1	0
Total		9	8	0

Total général		12	10	1
----------------------	--	-----------	-----------	----------

9.3 Tableau des effectifs

Conseil syndical du 15 décembre 2017
Projet de délibération

Tableau des effectifs au 01/01/2018

Considérant la transformation du poste de rédacteur territorial en poste adjoint administratif territorial, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de l'EPTB Charente au 1^{er} janvier 2018.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 01/01/2018

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2018 :

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont non titulaire
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	0	0	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
Adjoint administratif	C	1	1	0
Total		3	3	0

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont non titulaires
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	4	3	0
Ingénieur	A	3	3	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
Technicien	B	1	1	0
Total		9	8	0

Total général		12	11	1
----------------------	--	-----------	-----------	----------

9.4 Remboursement des frais de déplacement et de repas engagés par Monsieur Claude GUINET dans le cadre de ses fonctions de Président de la CLE du SAGE Charente

Conseil syndical du 15 décembre 2017

Projet de délibération

Remboursement des frais de déplacement et de repas engagés par Monsieur Claude GUINET dans le cadre de ses fonctions de Président de la CLE du SAGE Charente

L'EPTB Charente est la structure porteuse du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Charente (SAGE Charente).

Dans le cadre de ses fonctions, Monsieur Claude GUINET, Président la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Charente, est amené à se déplacer très fréquemment pour représenter le SAGE Charente.

Monsieur le Président propose au Conseil syndical de l'EPTB Charente d'autoriser le remboursement à Monsieur Claude GUINET pour les frais occasionnés par ses déplacements dans le cadre de sa fonction de Président de la CLE.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le remboursement des frais de déplacement de Monsieur Claude GUINET occasionnés dans le cadre de ses fonctions de Président de la CLE du SAGE Charente, pour l'année 2018, sur la base des indemnités kilométriques alloués aux agents de l'EPTB CHARENTE par délibération n°10-80 du 20 décembre 2010 ;
- **AUTORISE** le remboursement des frais de restauration de Monsieur Claude GUINET occasionnés dans le cadre de ses fonctions de Président de la CLE du SAGE Charente, pour l'année 2018, sur la base du forfait alloué aux agents de l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente par délibération n° n°10-80 du 20 décembre 2010.

10 QUESTIONS DIVERSES

ANNEXE 1

BATIMENT - 5 RUE CHANTE-CAILLE - 17100 SAINTES

Etat récapitulatif des dépenses réalisées au titre de la copropriété en 2017

Période : 1er janvier au 28 novembre 2017

N° mandat	Tiers	Objet	Montant TTC	Part EPTB 613/1000 (Txv bât principal) 50/50 (Extérieur)	Part Fédération de pêche 387/1000 (Txv bât principal) 50/50 (Extérieur)
1	SMACL	Ass. Dommages aux biens parties communes (copro)	484,80 €	297,18 €	187,62 €
2	BERTHET-ROCHE	Réfection de la toiture - Cabinet d'architecte	1 211,76 €	742,81 €	468,95 €
3		Mandat n°3 annulé - rejet par la paierie			
4	BIRON SAS	LOT 2 -REFECTION DE LA TOITURE - ETANCHÉITÉ - ACOMPTE 1	19 853,64 €	12 170,28 €	7 683,36 €
5	Aras propreté	Nettoyage des locaux - Janvier 2017	185,39 €	113,64 €	71,75 €
6	FCE	LOT 1 -REFECTION DE LA TOITURE - ETANCHÉITÉ - ACOMPTE 1	23 582,64 €	14 456,16 €	9 126,48 €
7	Aras propreté	Nettoyage des locaux - Décembre 2016	185,39 €	113,64 €	71,75 €
8	FCE	LOT 1 -REFECTION DE LA TOITURE - ETANCHÉITÉ - SOLDE	10 563,84 €	6 475,63 €	4 088,21 €
9	BRUNET	Remise en service du portail le 08/02/2017	103,20 €	63,26 €	39,94 €
10	EDF	Période du 09/01 au 08/02/2017	1 572,92 €	964,20 €	608,72 €
11	APAVE	Réfection etanchéité en toiture	720,00 €	441,36 €	278,64 €
12	EDF	Période du 09/02 au 08/03/2017	1 008,20 €	618,03 €	390,17 €
13	BERTHET-ROCHE	Réfection de la toiture - Cabinet d'architecte	828,24 €	507,71 €	320,53 €
14	BIRON SAS	LOT 2 -REFECTION DE LA TOITURE - ETANCHÉITÉ - SOLDE	2 205,96 €	1 352,25 €	853,71 €
15		Mandat n°15 annulé - rejet par la paierie			
16		Mandat n°16 annulé - rejet par la paierie			
17	Aras propreté	Nettoyage des locaux - Février 2017	185,39 €	113,64 €	71,75 €
18	Aras propreté	Nettoyage des locaux - Mars 2017	185,39 €	113,64 €	71,75 €
19	EDF	Période du 09/03 au 08/04/2017	768,61 €	471,16 €	297,45 €
20	BRUNET	Remise en conformité électrique selon rapport APAVE N° 91872	2 132,40 €	1 307,16 €	825,24 €
21	Aras propreté	Nettoyage des locaux - Avril 2017	185,39 €	113,64 €	71,75 €
22	EDF	Consommation du 09/04 au 08/05/2017	518,34 €	317,74 €	200,60 €
23	GAUDRY Lionel	Changement de barillet - porte agents	149,94 €	91,91 €	58,03 €
24	SARL GAILLARD COORDONNERIE	Clés bâtiment (changement de barillet 27/06/2017)	173,25 €	106,20 €	67,05 €
25	BRUNET	MAINTENANCE PORTAIL DU 21/06/2017	102,00 €	62,53 €	39,47 €
26	Aras propreté	Nettoyage des locaux - Mai 2017	185,39 €	113,64 €	71,75 €
27	Aras propreté	Nettoyage des locaux - Juin 2017	185,39 €	113,64 €	71,75 €
28		Mandat n°28 annulé - rejet par la paierie			
29	AGUR	EAU - COPROPRIETE - Abonnement 01/07 au 31/12/2017	327,39 €	200,69 €	126,70 €
30	EDF	Période du 09/05 au 08/06/2017+abonnement du 1er au 30/06/17	463,63 €	284,21 €	179,42 €
31	EDF	Periode du 09/06 au 08/07/17+abonnement du 1er au 31/07/2017	567,44 €	347,84 €	219,60 €
32	Association d'insertion de l'antenne de Matha	Entretien espaces verts 2017 - 1ère intervention	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
33	BRUNET	Contrôle VMC, Climatisation et Alarme - Année 2017	2 181,41 €	1 337,20 €	844,21 €
34	Association d'insertion de l'antenne de Matha	Entretien espaces verts 2017 - Passage du 07/07/2017	500,00 €	250,00 €	250,00 €
35	EDF	Periode du 09/07 au 08/08/2017	510,48 €	312,92 €	197,56 €
36	Aras propreté	Nettoyage des locaux - Juillet 2017	185,39 €	113,64 €	71,75 €
37	BRUNET	Réparation du portail	1 190,40 €	729,72 €	460,68 €
38	Aras propreté	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX _Août 2017	185,39 €	113,64 €	71,75 €
39	EDF	Période du 09/08/2017 au 08/09/2017	519,44 €	318,42 €	201,02 €
40	CAP'S	CONTRAT DE TÉLÉSURVEILLANCE DU 25/08 AU 24/08/2017	506,02 €	310,19 €	195,83 €
41	CAP'S	Intervention nuit du 25/09 à 6h30	54,22 €	33,24 €	20,98 €
42	BRUNET	REPRISE DE CÂBLAGE PRISE SALLE DE REUNION	102,00 €	62,53 €	39,47 €
43	Centre des impôts fonciers	TAXE FONCIERE 2017	7 364,00 €	4 514,13 €	2 849,87 €
44	Centre des impôts fonciers	Avis d'impôt 2017_Taxes Foncières	6 535,00 €	4 005,96 €	2 529,05 €

N° mandat	Tiers	Objet	Montant TTC	Part EPTB 613/1000 (Tvx bât principal) 50/50 (Extérieur)	Part Fédération de pêche 387/1000 (Tvx bât principal) 50/50 (Extérieur)
45	Centre des impôts fonciers	TAXE FONCIERE 2017	77,00 €	47,20 €	29,80 €
46	Association d'insertion de l'antenne de Matha	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 29/09/2017	500,00 €	250,00 €	250,00 €
47	BRUNET	Badges supplémentaires	316,20 €	158,10 €	158,10 €
48	EDF	Période du 09/09 au 08/10/2017	458,56 €	281,10 €	177,46 €
49	Aras propreté	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX - Septembre 2017	185,39 €	113,64 €	71,75 €
50	APAVE	Proposition de prestation-Agenda d'accessibilité programmée	360,00 €	220,68 €	139,32 €
51	CAP'S	Visite annuelle du 24/10/2017	216,00 €	132,41 €	83,59 €
52	Paierie	Amortissements 2017 - Budget annexe COPRO	1 511,49 €	926,54 €	584,95 €
53	Aras propreté	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX - Octobre 2017	188,54 €	115,58 €	72,96 €
54	Association d'insertion de l'antenne de Matha	Entretien espaces verts 2017 - 23/10/2017	500,00 €	250,00 €	250,00 €
55	EDF	Période du 09/10 au 08/11/2017	575,04 €	352,50 €	222,54 €
56	BRUNET	RÉARMEMENT DU BOITIER ALARME INCENDIE 02/11/2017	102,00 €	62,53 €	39,47 €
TOTAUX			96 459,90 €	58 585,69 €	37 874,21 €

ANNEXE 2

Liste des commandes du 1^{er} janvier au 15 novembre 2017

Numéro	Date	Fournisseur	Marché Lot Contrat	Contenu	Montant
BC170001	11-01-2017	729 GANDEMER		Commandes brioches - Vœux 2017	15.70
BC170002	17-01-2017	730 BOULANGERIE TROIS PLUS UN		Commande galettes frangipanes	25.80
BC170003	24-01-2017	731 LECLERC LES COTEAUX		Courses EPTB	198.90
BC170004	25-01-2017	SAL001 CALIPAGE - SARL SALIBA		Commande fournitures de bureaux	549.41
BC170005	26-01-2017	467 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAL	2016-14	SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - Lot 1 - Janvier 2017	546.19
BC170006	26-01-2017	467 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAL	2016-14	SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - Lot 1 - Février 2017	546.19
BC170007	26-01-2017	467 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAL	2016-14	SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - Lot 1 - Mars 2017	7 786.20
BC170008	26-01-2017	693 EUROFIN EXPERTISES ENVIRONNEMEN	2016-14	SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - Lot 2 - Mars 2017	3 810.00
BC170009	02-02-2017	546 CERTEC		Entretien des gilets de sauvetage - Lavaud	61.20
BC170010	24-02-2017	NOV002 NOVENCI	2017-07	Acquisition ordinateur BS+RO	2 335.20
BC170013	06-03-2017	SFR001 SFR		Téléphone CL	104.39
BC170014	07-03-2017	555 LE SAINTONGE		Déjeuner du Vendredi 10 mars 2017 Réunion Départements Evolution Statutaire / CA	199.14
BC170015	07-03-2017	661 REX ROTARY		Recharge agrafe photocopieur	157.20

Liste des commandes du 1^{er} janvier au 15 novembre 2017

Numéro	Date	Fournisseur	Marché Lot Contrat	Contenu	Montant
BC170016	08-03-2017	SAL001 CALIPAGE - SARL SALIBA		Mobilier de bureau / Fournitures administratives	733.22
BC170017	14-03-2017	GRO001 GROUPE MONITEUR		Renouvellement abonnement "LA GAZETTE" 2017	234.00
BC170018	21-03-2017	INS001 IN-SECO	2017-10	Antivirus	619.54
BC170019	23-03-2017	676 SARL GAILLARD CORDONNERIE		Clés	33.00
BC170020	04-04-2017	556 RH SOLUTIONS		Transcription des Conseils d'administration	1 465.20
BC170021	07-04-2017	CH001 UP / CHEQUE DEJEUNER		Commande chèques-déjeuner 2017	6 861.92
BC170022	07-04-2017	NOV002 NOVENCI	2017-12	Acquisition ordinateur	2 581.20
BC170023	07-04-2017	NOV002 NOVENCI	2017-13	Licence Microsoft	918.00
BC170024	11-04-2017	737 SARL GEOTRACEUR		CEINTURE GPS GEOSECURE PTI Location	189.80
BC170025	11-04-2017	FDG001 FDGDON DE LA CHARENTE		Lutte contre les rongeurs aquatiques	1 272.00
BC170026	11-04-2017	467 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAL	2016-14	SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - Lot 1 - Avril 2017	546.19
BC170027	18-04-2017	731 LECLERC LES COTEAUX		Courses EPTB - 40 ans	215.33
BC170028	18-04-2017	FED001 FEDERATION DE PECHE CHARENTE	2017-09	Suivi reproduction des aloses - Lot 1 - Année 2017	3 467.75

Liste des commandes du 1^{er} janvier au 15 novembre 2017

Numéro	Date	Fournisseur	Marché Lot Contrat	Contenu	Montant
BC170029	18-04-2017	FED003 FEDERATION DE PECHE 17	2017-09	Suivi reproduction des aloses - Lot 2 - Année 2017	3 737.50
BC170031	19-04-2017	739 HYPER U - SAINTES		Tables d'extérieur	233.00
BC170032	25-04-2017	740 HAT HOME TRAITEUR EVÈNEMENTIEL		Repas Bureau de CLE du 27/04/2017	481.00
BC170033	26-04-2017	467 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAL	2016-14	SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - LOT 1 - MAI 2017	7 578.12
BC170034	26-04-2017	693 EUROFINs EXPERTISES ENVIRONNEMEN	2016-14	SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - LOT 2 - MAI 2017	2 203.20
BC170035	02-05-2017	AQU001 AQUASCOPE	2016-14	SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - LOT 3 - ANNEE 2017	39 288.00
BC170036	05-05-2017	AME001 AMEN		Renouvellement noms de domaines	43.20
BC170037	05-05-2017	INS001 IN-SECO		Acquisition Disques Durs	671.40
BC170038	11-05-2017	SON VIDEO.COM	2017-16	Ecran manuel Instaal Insman	168.90
	06-03-2017	ECOVIA	2017-01	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE SAGE CHARENTE	29 982.00
	10-04-2017	NCA ENVIRONNEMENT	2017-02	PROJETS DE TERRITOIRE – CHARENTE AVAL BRUANT	61 200.00
	10-04-2017	NCA ENVIRONNEMENT	2017-02	PROJETS DE TERRITOIRE – SEUGNE	50 760.00
	28-04-2017	CEREMA	2017-06	ELABORATION DE LA SLGRI LITTORAL CHARENTAIS MARITIME	71 832.00
	09-05-2017	DSA TECHNOLOGIES	2017-03	OUTIL DE TELEGESTION DES BARRAGES DE LAVAUD ET MAS CHABAN	8 077.61

Liste des commandes du 1^{er} janvier au 15 novembre 2017

Numéro	Date	Fournisseur	Marché Lot Contrat	Contenu	Montant
BC170039	17-05-2017	738 CEREMA	2017-06 2017-061	Réunion Comité technique du 19 mai 2017 - SLGRI	1 170.00
BC170040	18-05-2017	731 LECLERC LES COTEAUX		Courses 40 ans EPTB / CLE SAGE	146.99
BC170041	18-05-2017	445 REVUE "LE LITTORAL"		Abonnement au "Littoral de la Charente-Maritime"	48.00
BC170042	23-05-2017	731 LECLERC LES COTEAUX		Traiteur CLE SAGE	217.05
BC170043	29-05-2017	603 TRACTEBEL ENGINEERING		RECEPTION DES TRAVAUX LAVAUD	2 520.00
BC170044	29-05-2017	737 SARL GEOTRACEUR		Ceinture GPS GEOSECURE PTI 2017	416.60
BC170045	29-05-2017	747 GEGIP		Ceinture GPS GEOSECURE - Location 2017	337.34
BC170046	30-05-2017	745 ASSOCIATION D'INSERTION DE L'ANT		Entretien espaces verts 2017	5 000.00
BC170047	01-06-2017	467 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAL	2016-14 2016-141	.SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - LOT 1 - JUIN 2017	7 786.20
BC170049	01-06-2017	693 EUROFINES EXPERTISES ENVIRONNEMEN	2016-14 2016-142	SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - Lot 2 - Juin 2017	3 810.00
BC170050	01-06-2017	467 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAL	2016-14 2016-141	.SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - LOT 1 JUILLET 2017	7 786.20
BC170051	01-06-2017	693 EUROFINES EXPERTISES ENVIRONNEMEN	2016-14 2016-142	SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - Lot 2 - Juillet 2017	1 711.20
BC170053	01-06-2017	467 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAL	2016-14 2016-141	.SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - LOT 1 - AOUT 2017	546.19

Liste des commandes du 1^{er} janvier au 15 novembre 2017

Numéro	Date	Fournisseur	Marché Lot Contrat	Contenu	Montant
BC170054	06-06-2017	SAU004 SAUR RCO		Système de condamnation à clé - vannes de Lavaud	784.80
BC170055	06-06-2017	746 B CORDE AUDIO		Amplificateur discours mobile WAP-5	83.60
BC170056	07-06-2017	FED001 FEDERATION DE PECHE CHARENTE	2017-15 2017-151	Réalisation de pêche électrique - Anguilles	3 778.50
BC170057	07-06-2017	FED003 FEDERATION DE PECHE 17	2017-15 2017-152	Réalisation de pêche électrique - Anguilles	6 600.00
BC170058	08-06-2017	EAU001 EAUCEA		Appui expert à la gestion stratégique de l'étiage	2 430.00
BC170060	26-06-2017	MET002 METEO FRANCE	2017-08 2017-081	Acquisition Données météo 2017	7 976.40
BC170061	27-06-2017	738 CEREMA	2017-06 2017-061	Réunion Comité technique du 27 juin 2017 - SLGRI	1 170.00
BC170062	27-06-2017	676 SARL GAILLARD CORDONNERIE		Clés bâtiment	218.40
BC170063	28-06-2017	738 CEREMA	2017-06 2017-061	Réunion Comité de pilotage 06 juillet 2017 - SLGRI	1 170.00
	28-06-2017	EAUCEA	2017-14	APPUI A LA GESTION ETIAGE 2017	13 920,00
BC170064	30-06-2017	659 BRUNET DROUILLAC		Contrôle VMC, Climatisation et Alarme - Année 2017	2 181.41
BC170065	04-07-2017	556 RH SOLUTIONS		Transcription CA du 29/06/2017	422.40
BC170066	19-07-2017	750 PROFIL TECHNOLOGIE		Serveur informatique	4 514.40
BC170067	25-07-2017	752 BURO PRO		Commande fournitures	697.62

Liste des commandes du 1^{er} janvier au 15 novembre 2017

Numéro	Date	Fournisseur	Marché Lot Contrat	Contenu	Montant
BC170068	25-07-2017	SAL001 CALIPAGE - SARL SALIBA		Commande fournitures	342.32
BC170069	25-07-2017	638 VIE CHARENNAISE-CENTRE OUEST EDI		Réabonnement "La Vie Charentaise" hebdomadaire	95.00
BC170070	27-07-2017	701 CALIA CONSEIL	2016-02 2016-02	Evolution statutaire - Tranche conditionnelle	2 400.00
BC170071	27-07-2017	CHA005 CHARENTE LIBRE		Abonnement Charente Libre 2017-2018	330.00
BC170072	28-07-2017	750 PROFIL TECHNOLOGIE		Anti virus	187.20
BC170073	28-07-2017	659 BRUNET DROUILLAC		Réparation du portail	1 190.40
	31/07/2017	SAUR	2017-11	ENTRETIEN ET EXPLOITATION DU BARRAGE DE LAVAUD	9 700.00
BC170075	17-08-2017	731 LECLERC LES COTEAUX		Espace Culturel - Cadeaux Quebecois	92.40
BC170076	17-08-2017	731 LECLERC LES COTEAUX		Cadeaux Québécois - Causeries 2017	En attente
BC170077	21-08-2017	738 CEREMA	2017-06 2017-061	Réunion Ateliers de concertation - SLGRI	10 632.00
BC170078	24-08-2017	467 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAL	2016-14 2016-141	.SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - LOT 1 - SEPT 2017	7 786.20
BC170079	24-08-2017	467 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAL	2016-14 2016-141	.SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - LOT 1 - OCT 2017	546.19
BC170080	24-08-2017	467 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAL	2016-14 2016-141	.SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - LOT 1 - NOV 2017	7 786.20

Liste des commandes du 1^{er} janvier au 15 novembre 2017

Numéro	Date	Fournisseur	Marché Lot Contrat	Contenu	Montant
BC170081	24-08-2017	467 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAL	2016-14 2016-141	.SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - LOT 1 - DEC 2017	546.19
BC170082	24-08-2017	693 EUROFINES EXPERTISES ENVIRONNEMEN	2016-14 2016-142	SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - Lot 2 - SEPT 2017	1 711.20
BC170083	24-08-2017	693 EUROFINES EXPERTISES ENVIRONNEMEN	2016-14 2016-142	SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - Lot 2 - NOV 2017	3 810.00
BC170084	06-09-2017	496 MAISON LAFAYE		Traiteur - CLE SAGE 21092017	950.01
BC170085	06-09-2017	508 LA PETITE BOITE		Contrat d'assistance Site Web	201.60
BC170086	06-09-2017	659 BRUNET DROUILLAC		Badges supplémentaires	316.20
BC170087	12-09-2017	731 LECLERC LES COTEAUX		Courses EPTB	217.49
BC170088	14-09-2017	738 CEREMA	2017-06 2017-061	Réunion comité technique SLGRI du 14/09/2017	1 170.00
BC170089	14-09-2017	755 ROUSSEL JEAN MARIE		Petits travaux Bâtiment administratif EPTB	263.76
BC170090	22-09-2017	546 CERTEC		Vérification des gilets de sauvetage	208.80
BC170091	25-09-2017	AME001 AMEN		Renouvellement de domaines	57.60
BC170092	27-09-2017	756 MICHEL VOYAGES		Journée Echanges d'expériences 19102017	499.00
BC170093	28-09-2017	CH001 UP / CHEQUE DEJEUNER		Commande tickets-resto 2017	3 461.92

Liste des commandes du 1^{er} janvier au 15 novembre 2017

Numéro	Date	Fournisseur	Marché Lot Contrat	Contenu	Montant
BC170094	28-09-2017	508 LA PETITE BOITE		Hébergement site internet PM	472.80
BC170095	02-10-2017	759 LE GRAND GOURMAND		Traiteur - 19 octobre 2017 - Journée Dignes	410.99
BC170096	03-10-2017	512 AGGELOS	2017-04 2017-041	Lettre PAPI n°7 - Conception	684.00
BC170097	04-10-2017	738 CEREMA	2017-06 2017-061	Réunion comité technique SLGRI du 05/10/2017	1 170.00
BC170098	09-10-2017	738 CEREMA	2017-06 2017-061	Réunion Comité de pilotage 18/10/2017 - SLGRI	1 170.00
BC170099	10-10-2017	496 MAISON LAFAYE		Cocktail déjeunatoire CLE SAGE 07 novembre 2017	858.00
BC170100	11-10-2017	760 SARL CHARTIER		Pineau - 40 ans EPTB - 18 octobre 2017 + Journée Echanges Ediguement	131.40
BC170101	12-10-2017	512 AGGELOS	2017-04 2017-041	Bulletin d'information PM 2017	900.00
BC170102	16-10-2017	729 GANDEMER		Journée "Echange Gestion Systèmes Endiguements" du 18/10/2017	22.40
BC170103	17-10-2017	SAL001 CALIPAGE - SARL SALIBA		Mobiliers de bureau	914.50
BC170104	20-10-2017	DSA001 DSA		Remplacement de la station graphique Lavaud	5 424.00
BC170105	25-10-2017	757 DOCUMENT CONCEPT 17	2017-04 2017-042	Plaquettes PVE - Impression	126.00
BC170106	25-10-2017	757 DOCUMENT CONCEPT 17	2017-04 2017-042	Lettre PAPI n°7 - Impression	522.00
BC170107	25-10-2017	757 DOCUMENT CONCEPT 17	2017-04 2017-042	Bulletin d'information PM - Impression	552.00
BC170108	31-10-2017	556 RH SOLUTIONS		Transcription CA du 24/10/2017	479.60

Liste des commandes du 1^{er} janvier au 15 novembre 2017

Numéro	Date	Fournisseur	Marché Lot Contrat	Contenu	Montant
BC170109	06-11-2017	NOV002 NOVENCI		ACQUISITION ORDINATEUR MODCHAR	3 036.00
Total général					460 547,17

ANNEXE 3

Objectif général	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
OG1 Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions	OO1-1 Assurer la gouvernance de planification de la prévention des inondations à une échelle cohérente	D1-1-1 Définir des périmètres de déclinaison de la Directive Inondation (TRI/SLGRI) cohérents au regard des caractéristiques géographiques, hydrographiques et des enjeux	Besoin de révision des périmètres TRI/SLGRI (enclaves, communes à réintégrer au regard des enjeux, de l'aléa, échelle des bassins de risque, articulation périmètre SLGRI CDA La Rochelle)	<ul style="list-style-type: none"> • Réinterroger le périmètre du TRI pour le 2^{ème} cycle de la Directive Inondation : rattachement de communes (sud du TRI ?, rive gauche estuaire de la Seudre ?) ou détachement de communes (nord du TRI ?), sectorisation... • Repenser le(s) périmètre(s) SLGRI pour le 2^{ème} cycle de la Directive Inondation en cohérence avec les bassins de risque • Mettre du lien entre périmètres SAGE et périmètres SLGRI, renforcer la solidarité amont-aval
		D1-1-2 Coordonner les outils stratégiques (SLGRI) et programmatiques (PAPI)	Présence de 5 PAPI sur le TRI Communes à cheval sur plusieurs PAPI	<ul style="list-style-type: none"> • Articulation de la SLGRI Littoral Charentais-Maritime avec les SLGRI voisines • Mettre en œuvre la SLGRI par bassins de risque (périmètres PAPI) • Rationaliser / coordonner les actions sur les risques, relatives aux communes situés sur deux périmètres PAPI • Favoriser la cohérence entre les PAPI du TRI (instance inter-PAPI, actions partagées...)
		D1-1-3 Couvrir l'unique zone à enjeux encore "blanche" par un PAPI : marais de Brouage	Absence de PAPI sur le bassin de risque de Brouage. Enjeux identifiés sur ce territoire.	<ul style="list-style-type: none"> • Rattacher le territoire du marais Brouage à un PAPI existant (solution privilégiée) ou s'orienter vers un PAPI spécifique
	OO1-2 Consolider la gouvernance opérationnelle du "grand cycle de l'eau" : GEMAPI et hors GEMAPI	D1-2-1 Limiter le fractionnement territorial de l'exercice de la compétence GEMAPI	Structuration en cours de la gouvernance dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI Nombreux scénarios organisationnels au sein du TRI, échelles territoriales variables	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier une cohérence littorale pour la prévention des inondations (par submersion marine) et pérenniser l'action d'investissement du Département en matière de protection contre les submersions marines • Privilégier une structuration supra-EPCI pour l'exercice de la GEMAPI : cohérence hydrographique, mutualisation... • Associer aux réflexions GEMAPI d'un EPCI, les EPCI voisins partageant un même bassin de risque ou bassin hydrographique
		D1-2-2 Assurer le lien fonctionnel entre les différents item de la GEMAPI et le hors GEMAPI	Systèmes d'endiguement à définir avec identification de gestionnaires Coordination nécessaire en terme de gouvernance entre MA/PI (au sein de la compétence GEMAPI) et hors GEMAPI Diversité des acteurs impliqués dans les scénarios futurs pour la GEMAPI et la gouvernance hors GEMAPI	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter le fractionnement fonctionnel entre gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations • Assurer un lien entre associations syndicales (ASA...) et collectivités GEMAPIennes • Consolider une gouvernance partagée (dont GEMAPI) entre CdC Oléron et autres acteurs insulaires et continentaux (ASA, communes, EPTB, PETR...)
		D1-2-3 S'organiser pour une gestion coordonnée et concertée des marais	Les marais, espaces structurants dans l'activité économique et les usages au sein du TRI	<ul style="list-style-type: none"> • S'orienter vers une gestion concertée des marais • Revoir la gouvernance des marais à l'aval du bassin de la Seudre (défaut de structuration) • Sur le marais de Brouage : poursuivre la coopération intercommunautaire entre CdA de Rochefort et CdC de Marennes pour l'étude du fonctionnement du marais et l'élaboration d'un contrat territorial en lien avec la GEMAPI • Intégrer les aspects économiques (agriculture, conchyliculture...) dans la gouvernance

Objectif général	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
OG2 Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés	OO2-1 Affiner la connaissance des aléas et des enjeux du territoire	D2-1-1 Améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique du territoire et de ses aléas	Manque de connaissance sur le rôle des espaces naturels (marais, dunes...) lors des phénomènes de submersion marine Besoin de mieux identifier le lien entre submersion et ruissellement	<ul style="list-style-type: none"> Mieux connaître le rôle des marais en tant que zones tampons des submersions Capitaliser les connaissances sur les protections « traditionnelles » (levées, taillées) et « naturelles » (cordons dunaires) Mieux évaluer les interactions risque ruissellement pluvial et submersion et intégrer la question du risque de ruissellement pluvial dans les stratégies de prévention des inondations Étudier les contraintes des exutoires de bassins versants soumis aux influences des niveaux marins
		D2-1-2 Affiner la connaissance des enjeux spécifiques du territoire	Manque de connaissances sur la population saisonnière Attente d'étude complémentaire sur des enjeux du TRI sur les marais de Brouage sans PAPI	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'acquisition de connaissances sur l'ensemble du territoire : exposition des équipements publics, réseaux... Mieux identifier les enjeux spécifiques sur les marais de Brouage Identifier les zones d'occupation par des structures légères de loisirs et la population concernée Améliorer la connaissance de la population saisonnière (nombre, pratiques...)
		D2-1-3 Mettre en place un observatoire commun des risques sur le territoire	Besoin d'une meilleure appropriation des enjeux par les acteurs du territoire et la population	<ul style="list-style-type: none"> Partager la connaissance à l'échelle du TRI en créant un observatoire commun des risques Viser une mise à jour continue de la connaissance des enjeux sur les territoires
	OO2-2 Développer la conscience du risque des populations permanentes mais aussi saisonnières	D2-2-1 Pérenniser la mémoire du risque et des événements	Mémoire du risque submersion à entretenir	<ul style="list-style-type: none"> Travailler sur la mémoire du risque et l'entretenir dans la durée Prévoir des aménagements (projets artistiques par ex) rappelant les événements sur des bâtis pérennes Mailler de repères de submersion marine les territoires non couverts à ce jour (marais de Brouage)
		D2-2-2 Diversifier, cibler les actions de sensibilisation et innover	Spécificité du risque submersion à prendre en compte dans les actions liées à la culture du risque	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les populations permanentes en innovant sur les vecteurs de communication Enrichir la culture du risque inondation par une approche sociologique : enquête, témoignage, partage... Développer des actions de sensibilisation auprès des scolaires Diffuser de l'information préventive sur les conditions d'occupation des cabanes ostréicoles (pictogrammes, panneaux, etc.) Permettre un accès par les habitants à l'information sur les cotes NGF de la topographie du territoire Élaboration et diffusion des DICRIM sur les communes démunies Améliorer la diffusion de l'information relative à la vulnérabilité des activités conchylicoles et aquacoles (actions vers la filière)
		D2-2-3 Sensibiliser spécifiquement les populations saisonnières	Population saisonnière difficile à atteindre en terme de communication	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser - informer la population touristique (augmentation forte en avant saison estivale), les résidents secondaires et les propriétaires d'habitations légères de loisirs, de cabanes ostréicoles Innover dans les pratiques et les moyens d'informer ou de sensibiliser ces populations non permanentes Mettre en place une action ciblée de sensibilisation de la population touristique au rôle de protection des cordons dunaires

Objectif général	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
OG3 Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés	OO3-1 Renforcer la prévision et l'alerte en amont de l'évènement	D3-1-1 Se doter et partager sur le territoire un système de surveillance et d'alerte complémentaire au système « vigilance vague submersion »	Anticipation de la gestion de crise liée au risque submersion à optimiser Besoin de coordination à l'échelle du territoire concerné par la SLGRI	<ul style="list-style-type: none"> Avoir de meilleurs outils de prévision du risque submersion : développer le projet Survey 17 (Atlas des surcotes et submersions marines dans les pertuis charentais et système de prévision pré-évènement exceptionnel) Valoriser le système d'alerte locale sur la baie d'Yves et partager des méthodes à l'échelle de la SLGRI Maîtriser la chaîne d'alerte opérationnelle : assurer une surveillance ; alerter la population ; déployer les moyens de protection des biens et des personnes
		D3-2-1 Développer, harmoniser les systèmes opérationnels de gestion de crise	Diversité des acteurs impliqués dans la gestion de crise Besoin de travailler sur la coordination des acteurs et étapes de la gestion de crise	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser la couverture territoriale en PCS, homogénéiser le contenu et les trames des PCS Inciter les communes à mettre en place des réserves communales de sécurité civile Concier les différents acteurs pour l'élaboration des PCS : préfecture, SDIS, opérateurs réseaux, protection civile... Développer la mise en place d'exercices de simulation et synchroniser les différents intervenants et services dans le cadre de ces exercices Pérenniser le rôle du Département en tant que partie prenante de la gestion de crise pour le risque submersion marine Accentuer les actions au stade de la pré-crise, notamment l'évacuation des marais
	OO3-2 Organiser une gestion de crise efficace en termes de moyens, de coordination et adaptée aux enjeux des territoires	D3-2-2 Proposer une approche intercommunale d'accompagnement des PCS	Prise en compte de l'évolution intercommunale du territoire dans la gestion de crise	<ul style="list-style-type: none"> Mutualiser les exercices de simulation Avoir une base de données matériels et moyens humains partagée par les communes Avoir un document identifiant l'ensemble des points de rassemblement à l'échelle des EPCI (Ile d'Oléron en priorité) Tendre vers un outil intercommunal d'appui à la gestion de crise (en support des PCS) Initier une réflexion sur les gestion des déchets post-submersion (volume, nature des déchets, filières...)
		D3-2-3 Prévoir des réponses adaptées aux fonctionnalités économiques et infrastructurelles du territoire	Spécificité du territoire à considérer en temps de gestion de crise (activité agricole et ostréicole, forte population touristique, insularité,...)	<ul style="list-style-type: none"> Associer les gestionnaires pour améliorer la gestion des réseaux en temps de crise Anticiper la perspective du maintien des populations sur place dont les populations sensibles au travers de plans de continuité des infrastructures dont réseaux de distribution ; la prise en compte des populations saisonnières, population non sédentaire... Adapter la gestion de crise à la saisonnalité (enjeux différents : tourisme, gestion des réseaux - gaz, ré-alimentation...) Analyser les moyens de stockage d'énergie pour subsistance des réseaux notamment téléphoniques Améliorer la gestion de crise sur les lieux d'activité conchylicole et aquacole (modalités d'alerte) Identifier de manière préventive des zones refuges (points hauts) pour le bétail pâturant dans les zones submersibles
	OO3-3 Accompagner les acteurs du territoire en post-crise	D3-3-1 Étudier les modalités d'accompagnement des acteurs économiques pour une reprise plus rapide de leur activité	Activités économiques indispensables pour le développement du territoire, à remettre en service dans un délai raisonnable	<ul style="list-style-type: none"> Donner une place plus importante à l'accompagnement post-crise pour un retour à la normale plus rapide Repenser l'accompagnement des entreprises dans le retour à la normale (évolution loi NOTRE, rôles de l'intercommunalité et de la Région) Améliorer la coordination des acteurs, anticiper les besoins en matériaux et matériels pour réduire le délai de retour à la normale des activités agricoles, aquacoles et conchylicoles après submersion

Objectif général	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
OG4 Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité	OO4-1 Connaître les vulnérabilités du territoire et agir pour leur réduction	D4-1-1 Améliorer la connaissance des enjeux du territoire et de leur vulnérabilité au travers de la réalisation de diagnostics de vulnérabilité	Manque de diagnostics de vulnérabilité Dans le cadre du diagnostic de la SLGRI, identification d'enjeux sensibles liés aux caractéristiques du territoire (insularité, zone touristique, ...)	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un « référentiel de vulnérabilité » multi-enjeux (bâtiments, infrastructures, réseaux, ICPE, patrimoine culturel...), pour nourrir les mesures de réduction de la vulnérabilité, améliorer la gestion de crise et la réduction des dommages (cahier des charges national) • Initier les diagnostics de vulnérabilité des équipements sensibles: réseaux, infrastructures routières, ferroviaires et portuaires (dont liens îles/continents), lieux d'occupation saisonnière, zones de rassemblement collectives, patrimoine culturel (irréversibilité des dommages)...
		D4-1-2 Mener des actions de réduction de la vulnérabilité des activités économiques	Activités économiques globalement vulnérables au risque de submersion marine, toutes filières confondues (primaire, secondaire, tertiaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier la résilience des terrains agricoles à la submersion marine (bibliographie, recherche...) • Etudier les différentes stratégies de réduction de la vulnérabilité de l'activité économique liée à la conchyliculture et l'aquaculture • Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité des entreprises : sensibilisation des acteurs économiques, accompagnement technique des petites entreprises...
		D4-1-3 Promouvoir l'adaptation du bâti au risque de submersion	Caractéristiques du bâti à prendre en compte dans la réduction de la vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer des guides de recommandations pour l'adaptation de l'habitat au risque : matériaux, conception... • Réfléchir à des préconisations, à des nouvelles solutions d'aménagement sur le bâti pour favoriser une culture architecturale du risque • Prévoir les mesures de protection et de réduction de la vulnérabilité à l'échelle du bâti : à examiner notamment dans le cadre des PPRL et des PAPI • Étudier l'adaptation du bâti pour la filière conchylicole et aquacole
		D4-1-4 Structurer et organiser une politique d'aide financière pour faciliter l'adaptation des enjeux au risque de submersion	Besoin d'accompagnement financier pour adapter le territoire aux spécificités du risque submersion	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner financièrement l'adaptabilité des territoires au risque submersion, et notamment les personnes à faibles revenus : collectivités, ANAH, FPRNM... • Mobiliser les compagnies d'assurance autour de ce sujet de la réduction de vulnérabilité
	OO4-2 Intégrer les conséquences du changement climatique dans des réflexions d'aménagement	D4-2-1 S'engager dans des actions pour anticiper et s'adapter au changement climatique	Poursuite et accentuation de l'évolution des conditions climatiques dans le futur (réchauffement, hausse du niveau de la mer, fréquence et intensité des événements de submersion,....)	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique, notamment au travers des SCOT • Initier une réflexion à long terme sur l'impact de l'élévation du niveau des océans sur l'aménagement et l'urbanisme • Intégrer les conclusions du GIEC sur l'évolution des activités agricoles (anticiper et adapter les pratiques par rapport à l'augmentation du niveau de la mer)
		D4-2-2 Étudier le repli stratégique comme un scénario possible pour la réduction de la vulnérabilité à long terme	Secteurs à enjeux protégés par des ouvrages et dimensionnés post-Xynthia Activités agricoles vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les réflexions du repli stratégique de sites urbains aux problématiques territoriales, notamment au travers des SCOT • Envisager une forme de repli stratégique (adaptation des pratiques) pour réduire la vulnérabilité agricole (lien D4-1-2 et projet Ad'apto sur le marais de Moëze)

Objectif général	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
	OO4-3 Tendre vers une meilleure prise en compte du risque dans l'urbanisme et la planification tout en veillant à une bonne articulation des différentes réglementations	D4-3-1 Améliorer la prise en compte du risque submersion marine dans les documents de planification	Déficit de prise en compte du risque submersion dans les documents d'urbanisme Besoin de retours d'expériences	<ul style="list-style-type: none"> Faire preuve de pédagogie sur l'intégration des risques dans les documents d'urbanisme (PLU, PLU(i), SCOT), au-delà de l'annexion du PPR : zonage particulier du document d'urbanisme, orientations d'aménagement et de programmation sur les secteurs sensibles (anticiper la prise en compte dans l'aménagement opérationnel), risque d'inondation comme un critère du parti d'aménagement... Croiser la prise en compte du risque submersion le plus en amont possible avec les projets de développement de la commune et les contraintes diverses : périmètres de protection sanitaires, zonages environnementaux... Poursuivre l'expérimentation SCOT Marennes Oléron sur la prise en compte du risque submersion dans les SCOT, capitaliser et partager ce retour d'expérience Agir et sensibiliser pour une meilleure prise en compte du risque dans l'aménagement et l'urbanisme au niveau de l'intercommunalité Limiter l'imperméabilisation des sols via le schéma directeur des eaux pluviales afin de réduire le phénomène de ruissellement qui amplifie les conséquences liées à la submersion marine Inscrire des principes cadrant les usages en reconversion des bâtiments conchylicoles pour limiter la vulnérabilité (occupation cabane ostréicoles)
		D4-3-2 Veiller à l'harmonisation des réglementations inhérentes aux différents types d'espaces et de zonages	Diversité des réglementations liée à l'urbanisme, le littoral, la protection des espaces du naturel, paysage,...	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la bonne articulation des différentes réglementations sur le littoral, les sites classés, les PPR, la loi « littoral »... Assurer une meilleure information des réglementations applicables Positionner la nécessité de gestion et d'intervention sur les marais au regard de ces réglementations
OG5 Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements	OO5-1 Valoriser la capacité tampon des marais et des lits majeurs	D5-1-1 Favoriser la reconquête et l'entretien des zones d'expansion	Nécessité de valorisation des espaces naturels dans un objectif de protection contre les inondations Besoin de pérennisation des usages des marais	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les fonctionnalités des champs d'expansion situés en arrière des digues et des levées de terre Prendre en compte les espaces naturels dans la gestion du risque en tant qu'enjeu et en tant que moyen de lutte contre les conséquences de la submersion Permettre le développement et le renouvellement économique des marais Sur les marais salés de la Seudre : limiter la déprise agricole et hydraulique, améliorer l'outil de production, réhabiliter les claires de vivier Renforcer et pérenniser une gestion traditionnelle au sein du marais de Brouage
		D5-1-2 Développer la concertation autour des usages des zones d'expansion	Besoin d'accompagnement de la filière agricole	<ul style="list-style-type: none"> Réfléchir à la notion de résilience pour une meilleure acceptabilité du public ainsi qu'aux stratégies de repli Valoriser le guide national portant sur la concertation dans le cas de réalisation de zones de sur-inondation Réfléchir à une compensation économique correspondant à une indemnisation des agriculteurs dans le cas de réalisation de zones de sur-inondation

Objectif général	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
	O05-2 Gérer les capacités d'écoulement dans les réseaux hydrauliques des marais	D5-2-1 Améliorer la gestion et l'entretien préventif des marais	Défaut d'entretien de certains marais Besoin de valorisation du rôle préventif des marais	<ul style="list-style-type: none"> Avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des ouvrages hydrauliques dans le but d'optimiser leur gestion courante et la gestion préventive pré-submersion marine Avoir une gestion raisonnée et concertée des marais : prendre en compte le multi-usage et les enjeux ou besoins aval Sur le marais salé, mieux identifier les zones de stockage des eaux et les zones propres à l'activité conchylicole et aquacole Lutter contre la déprise (marais de Seudre, marais de Brouage...) : usage des terrains, entretien des dessertes, gestion des niveaux d'eau, entretien des canaux et fossés... Traiter les dépôts susceptibles de constituer des embâcles (gestion des dépôts sauvages)
		D5-2-2 Optimiser le ressuyage post-submersion	Défaut d'évacuation des eaux en cas de submersion	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir une vidange hydraulique optimisée pour favoriser le retour à la normale : réflexion sur la gestion des ouvrages en post-crise, amélioration des conditions d'écoulement en aval des vannages... Avoir une gestion raisonnée de cette vidange prenant notamment en compte la qualité des eaux dans les zones conchylicoles (salinité, turbidité)
OG6 Améliorer la gestion des ouvrages de protection	O06-1 Assurer une gestion durable des systèmes d'endiguement et interroger la gestion des autres ouvrages à enjeux	D6-1-1 Définir les systèmes d'endiguements (ouvrages principaux et annexes) et améliorer leur connaissance	Evolution réglementaire en matière de classement des digues Définition des systèmes d'endiguement dans le cadre du Plan Dignes et au titre de la GEMAPI Evolution du vocabulaire (niveaux de protection,...)	<ul style="list-style-type: none"> Informer les collectivités GEMAPIenne sur la définition des systèmes d'endiguement et l'évolution réglementaire, en lien avec la mise en œuvre du plan « digues » départemental Définir les systèmes d'endiguement en association avec les acteurs et usagers du territoire Veiller à l'intégration des ouvrages annexes (vannages, digues de 1^{er} rang...) dans les systèmes d'endiguements Organiser des retours d'expériences sur la gestion des ouvrages de protection contre la submersion marine Améliorer la connaissance sur les systèmes d'endiguement dans le cadre des réflexions de pré-figuration GEMAPI, des PAPI et des demandes d'autorisation réglementaires
		D6-1-2 S'organiser pour une gestion durable et efficace des systèmes d'endiguement	Besoin de partage d'expertise technique de références communes sur les ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> Structurer le contrôle et l'entretien des systèmes d'endiguement : échelle territoriale de gestion, moyens humains et financiers dédiés, organisation/planification des missions Disposer d'une vision commune et partagée de la gestion des ouvrages hydrauliques (ex : vannes)
		D6-1-3 Étudier le devenir des ouvrages de protection n'entrant pas dans le champ du décret « digues » mais présentant un intérêt stratégique	« Digues » n'entrant pas dans un système d'endiguement, effacées au titre de la GEMAPI Modalités évolutives de financement et de gestion de ces ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> Etudier le rôle et l'intérêt particulier de ces ouvrages (ex : ouvrage protégeant une population inférieure à 30 personnes ou un équipement majeur) Engager une réflexion sur la prise en charge de ces ouvrages (financements, gestion, responsabilité) Renforcer la gestion des levées de terre de type taillées (estuaire de la Seudre) en responsabilisant les propriétaires privés et/ou à moyen terme, en envisageant une gestion collective

Objectif général	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
	OO6-2 Mettre en œuvre une stratégie de protection concertée des zones à enjeux du littoral	D6-2-1 Mettre en œuvre les schémas de protection définis dans les PAPI	Travaux définis dans les PAPI en cours ou à venir	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des schémas de protection de l'estuaire de la Charente (avenant PAPI Charente & Estuaire) et de l'estuaire de la Seudre (PAPI complet Seudre) • Poursuivre la réalisation des travaux sur l'Île d'Oléron (PAPI Oléron et son projet d'avenant) et la Baie d'Yves (PAPI SILYCAF et son avenant) • Définir la stratégie sur la rive charentais-maritime de l'estuaire de la Gironde (PAPI SMIDDEST) : concerne Meschers-sur -Gironde pour le TRI • Analyser les impacts hydrauliques des projets au-delà du seul périmètre immédiat de l'aménagement étudié • Bien évaluer dans le cadre des études opérationnelles l'impact sur les activités économiques (fuseau du tracé des ouvrages) et l'incidence environnementale
		D6-2-2 Explorer des solutions de protection douce	Territoire littoral riche en dunes, barrières naturelles au risque submersion. Espaces fragiles, vulnérables à l'érosion.	<ul style="list-style-type: none"> • Agir pour préserver l'enjeu du maintien de méthodes douces de protection que ce soit sur le cordon dunaire (long terme) ou les marais ouverts ; gérer les usages • Agir contre le phénomène d'érosion dunaire, qui contribue à fragiliser la protection contre la submersion marine • Avoir une connaissance des systèmes sédimentaires afin de développer de nouvelles techniques, de prioriser les zones à traiter, de globaliser l'action sur un territoire/système de grande ampleur et homogène • Disposer de retours d'expérience d'autres modalités de protection que les digues

ANNEXE 4



Convention de partenariat

Entre

- **L'IRSTEA** à Bordeaux, par son « Ecosystèmes aquatiques et Changements globaux » et son équipe « Poissons migrateurs amphihalins » d'une part,
- **La Cellule Migrateurs Charente-Seudre (CMCS)** et ses trois composantes, Etablissement Public Territorial du Bassin Charente (EPTB Charente), Groupement des Fédérations de pêche de Poitou-Charentes et Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole (CREAA).

Contexte du partenariat

La colonisation d'un bassin versant par les jeunes anguilles est une phase importante car elle structure la répartition de l'espèce au sein du territoire continental et donc les caractéristiques qualitatives de sa production ultérieure en anguilles argentées. De plus, en cas de blocages notables lors de cette phase de colonisation, la probabilité est forte de voir des surmortalités significatives affecter le flux en migration.

Or, il existe dans toutes les zones aval des bassins, un très grand nombre d'entraves physiques susceptibles de contrarier la progression de jeunes anguilles voulant rejoindre des habitats plus ou moins éloignés de la mer et des estuaires.

Dans le cadre du plan français de gestion de l'espèce, un certain nombre de ces obstacles doivent faire l'objet d'un diagnostic et d'interventions pour diminuer durablement leurs impacts si le besoin s'en fait sentir. Le nombre de sites à prendre en compte est très important car en raison de l'écologie de l'espèce, les artères principales, mais aussi leurs tributaires et une portion significative du chevelu de chaque bassin versant, sont concernés.

Dans la grande majorité des cas, les capacités particulières des jeunes anguilles (capacité d'*escalade en contexte humide*) rendent difficiles l'évaluation *a priori* du niveau d'impact d'un ouvrage vis-à-vis de leur progression. En tous cas, le bon déroulement global de cette migration dépend en tout premier lieu de sa phase de démarrage dans les zones aval de chaque bassin. Ces premiers moments et les premiers ouvrages rencontrés impliquent essentiellement des migrants de petite taille (*moins de 15 cm*) peu étudiés et surveillés jusqu'à présent.

Pour combler cette importante lacune, il apparaît utile de concevoir une méthode simple mais normalisée d'évaluation de la transparence d'un axe donné et de ses ouvrages hydrauliques successifs vis-à-vis de la phase initiale de migration. Cette méthode basée sur une observation ciblée des moins de 15 cm, doit pouvoir être mise en œuvre sur un très grand nombre de cours d'eau et canaux de tous gabarits pour y identifier les points majeurs de blocage et y suivre les retombées des actions engagées visant à les minimiser (*aménagement et/ou gestion*).

Dans le but d'avancer vers un tel objectif, une action coordonnée par Christian RIGAUD (IRSTEA Bordeaux) a été proposée et retenue dans le cadre de la convention 2016-2018 passée entre l'AFB et

l'IRSTEA.

L'ensemble de la démarche repose sur un groupe d'acteurs scientifiques et techniques intéressés par l'objectif poursuivi et impliqués depuis un certain nombre d'années (*Cellule Migrateurs Charente-Seudre, MIGADO, Syndicats de bassin ou de marais, Fédération de pêche de Gironde*).

Chaque partenaire apporte une contribution significative et particulière à la démarche générale qui comprend :

- ✓ un travail de synthèse des connaissances disponibles et des données antérieures sur le comportement des jeunes anguilles en phase de migration dans les zones aval des bassins versants,
- ✓ des calages méthodologiques sur deux axes ateliers littoraux : un en Charente-Maritime, le canal de Charras, et un en Gironde, le canal du Porge
- ✓ la confrontation d'observations en pied d'ouvrages réalisés par pièges-échantillonneurs flottants (habitats artificiels de type flottang) et par pêche électrique sur tout un réseau de sites,
- ✓ la confrontation des passages enregistrés sur un dispositif de franchissement et les indices collectés par pièges flottants en aval de l'ouvrage concerné,
- ✓ l'analyse de suivis du front de colonisation-répartition sur un axe libre pour disposer d'une référence la plus naturelle possible et sur des axes fragmentés pour comparaison
- ✓ La détermination de l'âge continental des individus de moins de 15 cm échantillonnés en mai-juin sur les deux axes ateliers,
- ✓ une analyse conjointe des observations réalisées tant en termes techniques (*design et nombre d'engins, faisabilité des protocoles,...*) qu'en termes d'apports de connaissances sur le comportement de migration de stades peu étudiés jusqu'à présent et d'évaluation du niveau de contrainte exercée par la succession d'ouvrages sur un axe vis-à-vis de cette migration.

Objet du partenariat

La CMCS est impliquée depuis 2009 dans les suivis de la limite amont de présence des jeunes anguilles sur les bassins Charente et Seudre. Ces prospections sont réalisées par pêche électrique (Martin-pêcheur) en pied d'ouvrages lorsque ces zones sont peu profondes.

En 2014, la CMCS a également initié des essais de pièges passifs (habitats artificiels de type flottang) pour collecter une information (*présence-absence, indice d'abondance*) en aval immédiat d'ouvrages, mais cette fois en zones profondes.

En s'appuyant sur les premiers résultats encourageants obtenus avec des pièges flottants en treillis dense de type Macmat ®, un projet de travail partenarial s'est mis en place pour bâtir un argumentaire étayé sur l'intérêt et la spécificité de ces suivis en pied d'ouvrages, pour avancer vers un usage normalisé de ce type d'échantillonneur le long d'un axe au pied des ouvrages hydrauliques successifs rencontrés, et pour élaborer une grille d'analyse des observations réalisées indifféremment en zones profondes ou non profondes.

Ce projet a été proposé à l'AFB par Christian RIGAUD dans le cadre des conventions passées entre IRSTEA et l'AFB pour des durées de 3 ans (ici 2016-18) en faisant référence aux différents partenaires intéressés. Retenu et soutenu, ce projet a pris corps en 2016 avec un premier rapport d'avancement rédigé à la fin de l'année.

La CMCS contribue de manière significative à la démarche :

- ✓ par sa bonne connaissance et ses informations historiques des deux bassins versants avec l'identification des axes et des types d'ouvrages caractéristiques de ces territoires,
- ✓ en participant aux suivis réalisés sur l'axe atelier que constitue le Canal de Charras près de Rochefort,
- ✓ en couplant des observations par pêche électrique et observations par pièges flottants, soit au pied des ouvrages successifs de quelques axes (Seudre notamment) soit au pied d'une diversité

- ✓ d'ouvrages caractéristiques des pieds d'ouvrage des bassins affluents de la Charente, en élargissant le réseau de repérage par pêche électrique de la présence des moins de 15 cm sur le bassin de la Charente.

Le surcoût lié aux interventions spécifiques liées à la démarche « Indices en pied d'ouvrages » fera l'objet d'une estimation avec présentation d'un devis à l'IRSTEA. Ce montant correspond principalement à la collecte des éléments 2017 et 2018 selon le protocole définis avec l'IRSTEA et la mise en forme et le traitement des données collectées conformément à la réflexion collective du groupe d'acteurs techniques et scientifiques impliqué dans la démarche. Pour les années 2017 et 2018, le montant maximum recevable est de 15 000 € TTC.

L'analyse des résultats fera chaque année l'objet d'un travail commun permettant de prendre en compte les aspects comportementaux et biologiques, la particularité des environnements locaux dans lesquels ont eu lieu les observations et les aspects techniques des interventions. L'objectif final est de concevoir un outil et une méthode d'utilisation qui permette à des acteurs techniques locaux ou à des bureaux d'étude de réaliser des observations normalisées sur leurs territoires de travail.

Tous les résultats obtenus dans le cadre de cette démarche générale et multi-partenariale devront toujours être présentés en faisant mention du contexte dans lesquels ils ont été obtenus, des objectifs poursuivis et des acteurs scientifiques et techniques impliqués.

Cette obligation concerne aussi bien le rapport annuel et le rapport final attendu au titre de la convention avec l'AFB et l'IRSTEA, les rapports d'activités des différents acteurs ainsi que les rapports de stage ou les publications.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

En 4 exemplaires originaux,

Pour IRSTEA, Centre de Bordeaux,	Pour la Cellule Migrateurs Charente Seudre		
Eric ROCHARD Directeur de l'Unité	JC GODINEAU Président EPTB Charente	P REBOURS Président Grpt FD PC	P. MORANDEAU Président CREEA